

**Procès -verbal de la 2<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil  
d'Administration**

L'an deux mil sept et le samedi vingt neuf et dimanche trente Septembre, s'est tenue dans les locaux de l'Ecole Normale Mali Béro la 2<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'Administration de ladite institution, sous la présidence de Monsieur ISSAKA SOURGHO Président du conseil.

L'ordre du jour amendé et adopté se présente comme suit :

- 1) Lecture et adoption du procès- verbal de la 1<sup>ère</sup> session ordinaire d'Avril 2007.
- 2) Bilan de l'année académique 2006-2007
  - examen du rapport de gestion de budget 2007
  - examen des correspondances du personnel d'appui adressées au conseil pour l'acquisition d'indemnités forfaitaires
  - amendement du budget 2008
  - résultats de toutes les activités académiques de l'année écoulée.
- 3) Discussions sur le fonctionnement des écoles annexes (rappel des textes organiques, lecture de toutes les correspondances du M.E.N relatives aux Instituteurs redéployés les dispositions à prendre pour assurer le fonctionnement normal des ces établissements (support : réflexions du comité pédagogique)).
- 4) Information sur la modification apportée sur le programme d'études des ENI. Conséquences : le départ et l'arrivée de certains encadreurs.
- 5) Niveau de préparation de l'année académique 2007-2008.

**Divers :**

Examen du cas d'un élève –maître malade pendant l'année scolaire 2006- 2007 (support : certificats médicaux versés au dossier)

**Du point 1 :** après la lecture et l'amendement du procès -verbal de la 1<sup>ère</sup> session, le Conseil a définitivement entériné le recrutement du chauffeur et du gardien de nuit. Il s'agit de :

- Monsieur Mamane Maliki Abdou pour un salaire de 45.000 F mensuel, engagement enregistré sous le N° 40/IT/DO du 09/03/07 pour une durée indéterminée.

- Monsieur Oumarou Aliou pour un salaire de 30.000 F mensuel, engagement enregistré sous le N° 141/IT/DO du 02/10/07 pour une durée indéterminée.

Devant le refus du Conseil d'Administration de Tahoua de contracter un montant de 8.000.000 F sous forme de prêt sur le budget 2007 de l'ENI de Dosso, à l'unanimité les participants à la 2<sup>ème</sup> session ordinaire ont répondu qu'il est hors de question de penser à un transfert de fonds d'une ENI à une autre sous forme de don. Cependant ils sont d'accord pour la signature de convention de prêt d'un Institut à un autre.

### **Du point 2 :**

L'examen du sous point rapport de gestion de budget 2007 révèle qu'à la date du 13/09/07 l'Institution possède dans son compte bancaire **BOA** la somme de quatre vingt quinze millions neuf cent vingt sept mille trois cent soixante seize francs (95.927.376 F). La gestion du budget 2006-2007 a été qualifiée de positive d'autant plus que le stock en compte est en hausse par rapport à la prévision.

Quant au budget 2008 il se présente comme suit après amendement et adoption : sur un prévisionnel e 323.094.488 F, les dépenses s'élèvent à 248.902.712 F et le fond de réserve pour un montant de 74.191.776 F.

Concernant les correspondances adressées par le personnel d'appui au Conseil par l'inter- mise du Président du Conseil d'Administration pour l'octroi d'indemnité forfaitaire, après analyse et discussion, il ressort des délibérations du conseil ce qui suit :

- compte tenu de son dynamisme, son ardeur et son esprit d'équipe dans l'accomplissement de ses tâches, le conseil a décidé de lui octroyer des indemnités forfaitaires mensuelles à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2007 selon les catégories professionnelles.
  - Dix mille (10.000 F) francs pour l'instituteur maintenancier de la salle de micro- enseignement.
  - Sept mille (7.000 F) francs à chacune des deux (2) Institutrices Adjointes formées pour gérer le complexe bibliothèque - salle de lecture d'une grande capacité contenant des ouvrages de référence acquis sur fonds du programme SOUTE BA.
  - Cinq mille (5.000 F) aux autres personnels d'appui (secrétaire dactylo, manouvres, gardiens, chauffeurs et planton) au nombre de dix (10).

Par rapport au sous point : résultats de toutes les activités académiques de l'année écoulée, un exposé fut fait aux participants sur les points suivants :

- le déroulement des cours théoriques
- les différents stages organisés à l'intention des élèves – maîtres (observations et stages guidés en zones urbaines, le stage pratique ou en responsabilité qui s'est déroulé dans l'ensemble des IEB de la région grâce aux moyens financiers dégagés à cet effet sur fonds propre et avec l'appui du programme SOUTEBA).
- Les différentes évaluations organisées (formative, sommative et certificative)
- Les différentes missions de suivi des élèves- maîtres en stage de responsabilité par les IEB et les équipes multi- disciplinaires de l'ENI.
- Les différents ateliers de formation à l'intention du personnel d'encadrement, d'administration et de gestion dans l'optique d'un renforcement de leur capacité.
- Les différents rapports élaborés par le comité technique pédagogique.

**Du point 3 relatif au fonctionnement des écoles annexes,** il ressort que les textes n'ont pas connu un début d'exécution significatif.

Le conseil a rejeté toute forme de cogestion de ces établissements car de l'avis des conseillers, ce mécanisme ne permet pas de situer les responsabilités dans l'atteinte ou non des objectifs assignés à ces écoles dans le cadre de la formation initiale des élèves- maîtres. Pour ce faire le conseil propose deux écoles d'application qui serviront de champs d'expérimentation avec comme tutelle l'Ecole Normale.

**Du point 4 par rapport au programme réaménagé** qui prend en compte l'enseignement des contenus mathématiques et langues (Français et Arabe) le conseil l'a trouvé salubre car cette innovation permettra de renforcer le faible niveau des élèves dans ces disciplines fondamentales.

**Concernant le point 5 relatif au niveau de préparation de la rentrée académique 2007-2008,** il s'est agi :

- Du grand chantier de réhabilitation et de construction des infrastructures et équipements d'accueil entrepris par le programme SOUTEBA pour mettre apprenants et encadreurs dans des conditions optimales de travail.
- Les effectifs probables à la rentrée d'octobre 2007 sont estimés à 748 élèves- maîtres toutes options confondues.
- L'état du stock de démarrage en fournitures.
- L'expression des besoins en personnel d'encadrement.

En Divers le conseil a eu à statuer sur le cas de l'élève- maître Ibrahim Inoussa Hamidou du privé de la promotion 2006-2007 malade. Une reprise lui est accordée à condition que le reliquat des frais d'études d'un montant de 50.000 F soit versé intégralement.

L'ordre du jour étant épuisé, le président a clos la 2<sup>ème</sup> session ordinaire sur une note de satisfaction.

Fait à Dosso, le 03/10/2007

**Le Rapporteur**

**SALEY DODO**

**Le Président**

**ISSAKA SOURGHO**